

# Conditions Générales de Vente (CGV) – Services de Coaching

Date de dernière mise à jour : Septembre 2024

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre **Emilie Icher Coaching**, ayant son siège social au 27 boulevard Alsace Lorraine, 91170 Viry-Châtillon] (ci-après dénommé "l'entreprise" et le client (ci-après dénommé "le Client" ou "vous"), dans le cadre de la fourniture de services de coaching. En acceptant ces CGV, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des présentes conditions.

## OBJET DU CONTRAT

1.1 Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire s'engage à fournir au Client des services de coaching, conformément à la proposition commerciale émise.

1.2 La prestation de coaching consiste en un accompagnement bref d'entreprises, organisations ou particuliers afin d'atteindre leurs objectifs visés. La durée dépend de la demande et du contrat fixé avec le client. Plusieurs services ou forfaits sont disponibles. Durée maximale d'accompagnement : 8 mois.

Si coachings de particuliers : la fréquence des séances et tous les 15 jours environ.

Si coachings en entreprise : la fréquence dépend du contrat défini.

Si séminaires ou formations en entreprise : la fréquence dépend du contrat défini.

## TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

2.1 Les tarifs des services de coaching sont détaillés dans la proposition commerciale. Ils peuvent être modifiés avec accord mutuel entre les parties.

2.2 Le paiement des prestations s'effectue de la manière suivante :

Particuliers : Au plus tard 48H avant la séance, sinon majoration de 10% du prix de la séance.

Entreprises : Acomptes de paiement avant la première intervention, puis paiement total à la fin du contrat sur présentation de la facture.

Une facture sera établie et remise au client après dernier paiement reçu.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur le devis signé générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40

€ pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

## **CONFIDENTIALITÉ**

3.1 **Emilie Icher Coaching** s'engage à préserver la confidentialité des échanges et informations partagées par le Client dans le cadre des séances de coaching.

3.2 Le Client s'engage également à respecter la confidentialité des informations relatives aux méthodes, outils, et documents fournis par l'entreprise.

3.3 Un code de déontologie des coachs affiliés au réseau Société Française de Coaching est envoyé au client et doit être signé par celui-ci, permettant de respecter auprès de s2 parties (entreprise désigné et client) les engagements mutuels.

## **CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES**

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa cas.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de **Emilie Icher Coaching**.

## **RESPONSABILITÉ**

4.1 Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer une prestation de coaching de qualité.

4.2 Le Client est responsable de ses propres décisions et actions prises dans le cadre du coaching, et le Prestataire ne peut être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes de ces décisions.

## **ANNULATION ET REPORT DES SÉANCES**

5.1 Toute annulation ou report de séance doit être notifié au moins 48h à l'avance.

5.2 En cas d'annulation ou de report tardif, l'entreprise facturera la séance prévue et celle-ci sera considéré comme définitivement perdue.

## **DURÉE ET RÉSILIATION**

6.1 La durée du contrat est définie dans la proposition commerciale et ne peut excéder 4 mois pour un coaching individuel sans avenant au contrat établi et en l'absence d'accord mutuel.

6.2 Chacune des parties peut résilier le contrat à tout moment à condition d'en avertir l'entreprise et de terminer par une séance de clôture qui sera notifié dans le contrat.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

7.1 Le Prestataire conserve la propriété intellectuelle de ses méthodes, outils, et documents utilisés dans le cadre du coaching.

7.2 Le Client s'engage à ne pas reproduire, diffuser, ou exploiter de quelque manière que ce soit les éléments protégés par la propriété intellectuelle du Prestataire.

## **LOI APPLICABLE ET JURIDICTION**

8.1 Les présentes CGV sont soumises au droit en vigueur pour leur interprétation et leur exécution à la loi Française.

8.2 En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action en justice.

En acceptant ces CGV, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des dispositions énoncées ci-dessus.